

Image not found or type unknown



Conseil au sujet de l'hygiene

Par **nath77**, le **04/09/2010** à **09:11**

Bonjour,

Je suis locataire depuis 6 ans dans un immeuble de la Sté XX et j'ai un gros problème. Nous sommes envahie par des blattes Certes, la Sté XX fait le nécessaire pour traiter mais nous avons un souci c'est qu'il y a un seule locataire qui n'ouvre pas sa porte et elle en fait un élevage, c'est nous, les autres locataires, qui subissons. Que peut-on faire ?

Merci.

Par **mimi493**, le **04/09/2010** à **09:17**

Vous devez en référer à la mairie qui a compétence en matière d'hygiène.

Vous pouvez aussi vous retourner contre le voisin pour "trouble anormal du voisinage" du fait qu'il refuse de traiter son logement (mais vous devrez le prouver, une action commune avec tous les autres locataires et le gestionnaire du logement serait plus efficace)

Par **nath77**, le **05/09/2010** à **11:15**

malheureusement nous sommes allés en mairie et le maire a bien reçu notre pétition et a faxé un courrier à la sté hlm pour faire le nécessaire en retour j'ai reçu un courrier de la sté hlm qui va traiter les logements le 06.09.2010 mais cela sera efficace pour trois et encore car il y a un locataire qui ne va pas ouvrir sa porte cela est une chaîne sans fin on en a eu plus et et

ne c'est plus quoi faire

Par **mimi493**, le **05/09/2010** à **14:27**

Le maire a donc fait le nécessaire

Le bailleur fait le nécessaire

Si ça continue, il faut attaquer le locataire récalcitrant en justice pour trouble anormal du voisinage.